



# Calendrier des élections 2022

## 1er au 29 avril 2022

- Période de mise en candidature

## Samedi 30 avril 2022

Validation de la conformité des candidatures reçues et annonce des résultats aux candidats et aux candidates, aux membres du conseil d'administration et aux présidences des sections locales selon l'une ou l'autre des situations suivantes:

- A) Le nombre de candidatures est égal au nombre de postes en lice et le président d'élection déclare les personnes candidates élues par acclamation;
- B) Le nombre de candidatures est supérieur au nombre de postes en lice et le président d'élection annonce qu'il y aura votation des membres délégués lors d'un vote tenu la veille (31 mai 2022) de l'assemblée générale annuelle (AGA) à St-Jean-sur-le-Richelieu. Il en informe les personnes candidates qui auront la possibilité de se faire connaître davantage des membres en produisant une nouvelle vidéo déposée sur le site. Si requis, un autre mode de scrutin pourrait être retenu si la situation l'exige et un nouveau calendrier d'élections sera alors produit;
- C) Le nombre de candidatures est inférieur au nombre de postes en lice et le président d'élection procédera alors à une réouverture de la période de mise en candidatures pour une durée limitée et à un nouvel appel de candidatures auprès des membres et des présidences des sections locales.

Lors de l'Assemblée générale du 1er juin 2022, le président d'élection dépose son rapport et procède à l'annonce officielle des résultats.